

Le service local d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) de Lamballe Communauté

- Rapide tour d'horizon de la situation du logement sur le territoire de la communauté.

16 communes
28 200 hectares
28750 habitants
13312 logements
dont 86,4 % de résidences principales
72% de propriétaires occupants
24% de logements locatifs privés
4% de logements locatifs sociaux publics
7,7% de logements vacants (Lamballe étant à 10%)
Population à revenus modestes : 63% < plafonds HLM
45% des logements ont été construits avant 1975

Part et besoins de logement sociaux, état et types de logements...
Sur la durée du PLH (2014-2019) besoin de réaliser 300 logements locatifs sociaux
Au 1^{er} janvier 2016, on recense 649 logements locatifs sociaux

- Comment est venu l'idée de lancer le SLIME et qui a pris la décision, avec quels objectifs ?

Constat que les personnes qui viennent aux permanences ou qui bénéficient des programmes d'aides ne sont pas forcément celles qui en ont le plus besoin. Souci d'aller vers ce public.

Décision prise par M Barbo, vice-président en charge du développement durable dans le cadre de la mise en place de l'Agenda21.

Objectif d'une cinquantaine de visites par an grâce à la mise en place d'un réseau de sentinelles sur tout le territoire de LC.

- Comment fonctionne le SLIME ?

Lamballe Communauté a mis en place un SLIME en juin 2014 (Service Local d'Intervention pour la maîtrise de l'Energie). C'est un dispositif porté par Lamballe Communauté dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat et de son Agenda 21.

Ce dispositif vise à repérer les situations de précarité énergétique, et à y apporter une première réponse rapide au travers d'une visite à domicile.

Le SLIME s'intègre au service habitat qui vise à centraliser les demandes d'information et les réponses apportées par les organismes partenaires sur la thématique du logement : accès au logement social et au foncier, accession à la propriété, programmes d'accompagnement aux travaux de réhabilitation thermique ou d'accessibilité, assainissement non collectif, etc. À une plus large échelle, le SLIME s'intègre également dans le Plan Départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI).

Les étapes du dispositif

1- Repérage : les acteurs locaux (secrétaires de mairie et élus des 16 communes de Lamballe Communauté, travailleurs sociaux du Conseil général, conseillères économie et familiale, CIAS et CCAS, aides à domicile, infirmières, associations caritatives, fournisseurs d'énergie, CAF et MSA...) constituent un réseau de donneurs d'alerte pour que les situations difficiles soient signalées.

Ces donneurs d'alertes que l'on appelle aussi « sentinelles » sont amenés par leur profession ou leur activité bénévole à rencontrer des ménages fragiles du point de vue de l'énergie.

Les personnes en situation de précarité énergétique (propriétaire ou locataire) se voient ainsi proposer par leur interlocuteur usuel

- Une information sur les dispositifs existants et/ou
- Une aide pour remplir une demande d'intervention (fiche PDLHI) à envoyer à l'ADIL qui la transmettra au comité de suivi local et/ou
- Une demande de visite de l'ambassadeur de l'énergie à envoyer à Lamballe Communauté

2- Qualification de la situation

La visite à domicile est réalisée par des volontaires du Service Civique encadrés par l'Agence Locale de l'Energie du Pays de Saint-Brieuc.

La visite permet d'établir un diagnostic socio-technique de la situation du ménage pour identifier la cause : problème sur le bâti, sur l'usage, problèmes financiers.... C'est aussi l'opportunité de délivrer des conseils sur les éco-gestes et les comportements à adopter pour le bon usage de son logement et de repérer les petits équipements économes qui seraient pertinents en fonction des besoins réels et spécifiques constatés dans le logement : multiprises avec interrupteur, Lampe Basse Consommation, embout mousseur, etc.

3- Orientation

Un comité de suivi local réunit régulièrement les partenaires (État, département et acteurs locaux), pour étudier au même niveau les questions de logement indigne et de précarité énergétique.

Chaque situation y est étudiée à partir de la fiche PDLHI ou du compte-rendu de visite de l'ambassadeur de l'énergie, pour proposer la meilleure orientation possible du ménage.

En fonction de la situation, différentes orientations sont possibles et complémentaires :

- Solution d'ordre juridique (renvoi vers l'ADIL, ou les associations de consommateurs, ou le médiateur de l'énergie)
- Médiation avec le bailleur
- Accompagnement budgétaire (renvoi vers une CESF par exemple)
- Conseil sur l'usage (thermostat, ventilation...)
- Aides financières pour des travaux d'amélioration de l'habitat (PIG...)
- Conseils techniques pour des travaux d'efficacité énergétique (ALE)

4- Restitution au ménage

L'ambassadeur propose une seconde visite au ménage pour l'informer des orientations possibles. Il peut être accompagné par un partenaire en fonction de l'orientation choisie.

Cette visite est aussi l'occasion d'installer le matériel défini à la 1^{ère} visite et d'initier le ménage à l'utilisation de ces nouveaux équipements.

Public cible

Le SLIME s'adresse aux ménages en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire aux personnes rencontrant des difficultés financières pour faire face à des factures d'eau, d'électricité ou de chauffage trop importantes et notamment : aux personnes bénéficiaires des aides du FSL pour des impayés d'énergie, aux personnes fréquentant les services sociaux, aux personnes occupant le parc HLM, aux ménages non-imposables..
Le cas échéant, les personnes souhaitant bénéficier d'une visite mais qui ne sont pas en situation de précarité énergétique sont orientées vers d'autres dispositifs type Virvolt ma maison...

Démarche d'identification des publics cibles.

Le dispositif s'appuie essentiellement sur la mobilisation massive des acteurs locaux. En complément, l'information est diffusée localement via les bulletins communaux et les sites internet des collectivités.

Les sentinelles proposent aux ménages potentiellement concernés de remplir une fiche "demande de visite » ou de compléter la fiche de signalement du PDLHI.

Sur demande du comité de suivi, des actions de prospection ciblées (rue, immeuble, quartier...) sur des zones identifiées comme potentiellement sensibles, notamment en raison de la mauvaise qualité thermique des constructions sont organisées. Il s'agit d'actions de sensibilisation individuelle à domicile avec prise de RDV préalable.

Gouvernance du dispositif

Le comité de suivi pilote l'ensemble de ce programme et favorise la coordination et l'information mutuelle des partenaires sur des cas particuliers.

L'animation de ce comité est assurée en interne par Lamballe Communauté.

Ce comité permet d'assurer un lien étroit entre le réseau des partenaires « lanceurs d'alerte », le bilan des visites à domicile et les résultats des deux programmes d'accompagnement aux travaux de rénovation énergétique en vigueur sur le territoire : Habiter Mieux et Vir'volt-ma-maison.

- Quelles difficultés majeures ont été rencontrées pour mettre en place et faire fonctionner le SLIME ?

- Rester proche du réseau de « lanceurs d'alerte », les relancer régulièrement
Communication à ne pas négliger.

- Quel bilan dresser à ce jour ?

Nombre de demandes: depuis 2014: 46

Nombre de visites réalisées: 43

en 2014 = 14 x 2 = 28

en 2015 = 20 x 2 = 40

en 2016 = 7 + 2 visites en cours

Au total :

3 visites sans suite

75 visites réalisées (2 par ménages)

8 visites en attentes de réalisation

- Quels projets pour faire évoluer le SLIME ?

Améliorer la communication avec les différents partenaires et se rapprocher du FSL afin de mieux identifier les ménages en situation de précarité énergétique.